

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION – EXERCICE 2027**

**Liste des pièces à fournir **OBLIGATOIREMENT****

**À retourner avant le 13/11/2026 inclus pour les associations sportives**

➤ *au service des Sports, rue Ferdinand de Lesseps, 13200 Arles (04 90 49 36 85)*

**À retourner avant le 08/01/2027 inclus pour les autres associations**

➤ *au service de la Vie associative, Hôtel de ville, BP 90196, 13200 Arles (04 90 49 35 34 ou 04 90 49 59 06) ou par mail à [vie-associative@ville-arles.fr](mailto:vie-associative@ville-arles.fr)*

**I / DOCUMENTS A REMETTRE DANS TOUS LES CAS :**

**Les pièces à fournir dans le dossier :**

- 1 ☐ Le formulaire Cerfa N°12156\*06 à remplir intégralement et signer (Les budgets = prévisionnel)
- 2 ☐ La charte des valeurs de la République de la ville d'Arles
- 3 ☐ Le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale signé du Président et du secrétaire
- 4 ☐ Le programme d'activités de l'année au titre de laquelle est demandée la subvention
- 5 ☐ Le compte-rendu détaillé des activités N-1
- 6 ☐ Le Relevé d'Identité Bancaire ou Postal de l'association **valide** (pas de photo)
- 7 ☐ Attestation habilitation / délégation de signature
- 8 ☐ Formulaire DAS2 (état des honoraires, vacations... cf Cerfa 10144\*28) si concerné / si pas concerné ; le remplir (nom association, dater, signer et barrer en notant « Néant »)
- 9 ☐ Formulaire Frais de représentation & de mission si concerné / si pas concerné ; le signer et barrer

**Les documents budgétaires du dernier exercice clos :**

- 10 ☐ PV de l'AG statuant sur les comptes N-1 (ou du dernier exercice clos) signé du Président et du secrétaire
- 11 ☐ **SI L'ASSOCIATION A PERÇU** (voir seuils – cf article 7.2 du règlement d'attribution de subventions) :
  - ➔ moins de 15 000€ de subventions publiques : remplir le Budget réalisé N-1, signé du Président et du trésorier (cf modèle type)
  - ➔ plus de 15 000€ de subventions publiques et dont la subvention de la Ville est supérieure à 2 500€ : fournir les comptes révisés par un expert-comptable (compte de résultat **et** bilan comptable);, signés du Président et du trésorier (et de l'expert-comptable)
  - ➔ plus de 153 000€ de subventions publiques : fournir le rapport sur les comptes annuels (bilan comptable, compte de résultat **et** annexes), certifiés par un commissaire aux comptes, signés du Président, trésorier et du commissaire aux comptes.
- 12 ☐ Pour les associations conventionnées (subvention de la Ville supérieure à 23 000€), joindre le Cerfa 15059\*02 (compte-rendu financier de subvention)

**II / DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES A REMETTRE POUR UNE PREMIERE DEMANDE ou EN CAS DE MODIFICATION :**

- 13 ☐ Fiche de renseignements « identification » (**uniquement pour une 1<sup>ère</sup> demande**)
- 14 ☐ Récépissé de déclaration création (ou copie parution au Journal Officiel)
- 15 ☐ Récépissé de modification de la Préfecture si changement (adresse, membres du bureau...)
- 16 ☐ Un exemplaire des statuts signés
- 17 ☐ Composition du bureau (liste des membres avec Nom Prénom, adresse, téléphone, adresse mail) et du Conseil d'Administration
- 18 ☐ Copie document INSEE (N° SIRET)

**III / CAS PARTICULIER DES ASSOCIATIONS SPORTIVES :**

*Les associations sportives devront, en plus, joindre au dossier les documents suivants :*

- 19 ☐ Le dossier additionnel spécifique aux associations sportives, accompagné des pièces justificatives précisées pour chaque rubrique,
- 20 ☐ La rubrique n°6 -projet du Cerfa 12156\*06- est à remplir uniquement pour les actions subventionnables identifiées dans le tableau annexé au dossier additionnel (une fiche projet par action).

**Divers :**

- 21 ☐ Tout autre document que l'association jugerait utile de porter à la connaissance de la collectivité pour une meilleure lisibilité de sa demande.